Envoyé en préfecture le 12/06/2024
Reçu en préfecture le 12/06/2024
Publié le
ID : 081-268101060-20240603-15_2024-DE

Graulhet
Centre Communal d'Action Sociale

EXTRAIT
Registre des délibérations
Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale

SEANCE DU 03 JUIN 2024

Délibération n°15/2024

OBJET :

DECISION MODIFICATIVE N°01
Résultats 2023 - SECTIONS INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT
RESIDENCE AUTONOMIE - BP 2024

Date de convocation : 27/05/2024	Nombre de membres en exercice : **17**
Présents : 10	Votants : 10

L'an 2024, le Lundi 03 Juin, à 18 heures 00, le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, légalement convoqué, s'est réuni **en session ordinaire,** à l'Hôtel de Ville de GRAULHET, **sous la Présidence de Monsieur Blaise AZNAR, Président du C.C.A.S.**

Étaient présents : 10
M. Blaise AZNAR, Mme Michelle LAVIT, Mme Mireille BOUTIN, Mme SOLOFRIZZO Marie-Paule, Mme Chantal LAFAGE, M. Olivier Bernard HABERMEYER, M. Nicolas POSER, Mme Coralie DELON, Mme Danièle DESERT, Mme Hélène CORNU.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : Néant

Absents sans pouvoir :
M. Kamel BATAOUI Kamel, Mme Emilia DOS SANTOS FERRAO, Mme Katia BALSTER-HALFORD, Mme Evelyne LEFEBVRE, Mme Annie FABRIES, Mme Djamila SOARES PINTO Mme Jacqueline PECH.

Envoyé en préfecture le 12/06/2024
Reçu en préfecture le 12/06/2024
Publié le
ID : 081-268101060-20240603-15_2024-DE

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le vote du Budget Primitif de la Résidence Autonomie pour l'exercice 2024 adopté le 26 octobre 2023,

VU le Compte Administratif 2023 adopté le 15 Avril 2024, et le résultat d'investissement constaté en fin d'exercice 2023,

CONSIDERANT que des ajustements sont nécessaires afin de compléter les inscriptions budgétaires initiales,

OUÎ l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER** la décision modificative ci-dessous,

RESIDENCE AUTONOMIE
DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2024

FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	NATURE	DÉSIGNATION	DEPENSES -	RECETTES +
002	002	Excédent reporté		3 163.10 €
012	6218	Autre personnels extérieurs	3 163.10 €	
	TOTAL		**0**	

FONCTIONNEMENT 3 163.10 € :
- hébergement : 1 455.03 €
- repas : 379.57 €
- services collectifs : 1 328.50 €

Envoyé en préfecture le 12/06/2024
Reçu en préfecture le 12/06/2024
Publié le
ID : 081-268101060-20240603-15_2024-DE

INVESTISSEMENT

CHAPITRE	NATURE	DÉSIGNATION	DEPENSES -	RECETTES +
001	001	Résultat excédent d'investissement reporté		9 009.47 €
21	2181	Installations générales agencements, aménagements divers	9 009.47 €	
	TOTAL		**0**	

- **DE DONNER** pouvoir au Président du C.C.A.S. pour l'exécution de la présente délibération et engager le C.C.A.S.

Pour extrait conforme.

Le Président du CCAS,
Blaise AZNAR.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GRAULHET 81300 TARN

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »